Gondreville Actu

Numéro 2

SEPTEMBRE 2026



Chères Gondrevilloises, chers Gondrevillois,

Ces derniers mois très denses en terme d'activité ont été notamment marqués par une forte canicule et une sécheresse sévère, ayant un impact direct sur nos ressources en eau. Je souhaite aujourd'hui faire le point avec vous sur la situation de nos réserves, ainsi que sur la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, dont la préfecture de Meurthe-et-Moselle vient tout juste de nous préciser les modalités.

Par ailleurs, nous poursuivons nos travaux d'aménagement de la voirie afin d'assurer la sécurisation de nos rues. Malgré ces efforts, nous constatons encore trop d'incivilités : excès de vitesse, stationnements gênants ou usage inapproprié des trottinettes roulant sur les trottoirs.
La sécurité est l'affaire de tous : nous comptons sur la vigilance et le civisme de chacun.
Pour suivre l'actualité de la commune, nous vous rappelons que vous pouvez consulter l'application IntraMuros, le site de la mairie, ou notre page Facebook, sur lesquels nous diffusons régulièrement les informations concernant la vie de notre commune.

Je demeure ainsi que mon équipe à votre écoute, et nous vous donnons rendez-vous dans le prochain bulletin municipal qui sera publié en décembre pour un point sur l'ensemble de nos actions réalisées ou en cours.

Madame Le Maire
Christine THERMINOT

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

BEAUX VILLAGES LORRAINS

Commune nature
DÉMARCHE ZÉRO PESTICIDE

Qualité de l'eau à Gondreville : comprendre la situation



Ces derniers mois, certains habitants ont constaté une modification du goût de l'eau du robinet ou, plus ponctuellement, une coloration plus sombre de l'eau. Vos observations ont été transmises à la Communauté de Communes Terres Touloises (CC2T), qui en assure la gestion.

Pourquoi l'eau a-t-elle parfois un goût différent ?

La sécheresse prolongée que connaît notre territoire a fortement affecté les ressources en eau. Le niveau de la nappe alluviale est particulièrement bas et les conditions de pompage dans le puits de Gondreville sont aujourd'hui différentes de celles rencontrées habituellement.

Cette situation peut modifier certaines caractéristiques de l'eau, notamment son goût. A ce stade, la potabilité de l'eau n'est pas remise en cause malgré le dépassement récent de références de qualité (manganèse et carbone organique total) du fait de la sécheresse. Les services de la communauté de communes agissent avec des mesures correctives au niveau du traitement. En cas d'évolution défavorable sur la potabilité de l'eau, L'ARS (Agence Régionale de Santé) préviendrait immédiatement la CC2T. Des mesures d'information à la population et la conduite à tenir seraient alors prises en accord avec la commune.

D'où vient la coloration parfois observée ?

La coloration plus sombre constatée ponctuellement est principalement liée à la présence naturelle de fer et de manganèse dans la ressource en eau.

Malgré les traitements réalisés, de faibles quantités de ces éléments peuvent progressivement se déposer dans les canalisations. Des variations de débit dans le réseau peuvent ensuite remettre temporairement ces dépôts en suspension et provoquer une coloration de l'eau.

Lorsque ce phénomène est signalé, les services de la CC2T peuvent intervenir localement en réalisant des purges sur les branchements concernés.

Des interventions sont prévues

La CC2T prépare plusieurs opérations destinées à améliorer la situation.

Une purge plus générale du réseau de distribution sera réalisée dès que les conditions hydrologiques le permettront. Cependant un retour durable à une situation normale dépendra principalement de la remontée du niveau de la nappe et des cours d'eau.

Une ressource que nous devons préserver collectivement

Gondreville n'est pas un cas isolé. L'ensemble du territoire de la CC2T est confronté aux conséquences de la sécheresse et à la baisse des ressources disponibles.

Le respect des restrictions d'usage de l'eau reste donc essentiel.

La situation s'est améliorée par rapport à la période la plus critique, mais les ressources restent fragiles. Économiser l'eau aujourd'hui contribue directement à préserver l'approvisionnement de tous en attendant une recharge suffisante des nappes.

La Commune reste attentive à l'évolution de la situation et vous relaiera les informations communiquées par la CC2T.

Ruelles Barrées



Les conclusions d'expertises ont mis en évidence une fragilité importante des murs en pierre situés le long de la ruelle des fossés et du chemin de la côte Noirel menaçant la sécurité des passants.

Par conséquent, la circulation a dû être interdite par arrêté municipal.

Sécheresses 2026, que faire en cas de fissures ?

La sécheresse de 2026 peut avoir des conséquences sur les sols et provoquer l'apparition ou l'évolution de fissures sur certaines habitations.
La Préfecture 54 a précisé aux communes les modalités de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2026.

Vous constatez des fissures ? Signalez-les à la mairie
Votre signalement doit, si possible, comporter vos coordonnées, l'adresse du bien, une courte description des désordres et des photographies datées. Pensez également à conserver les éléments permettant de suivre leur évolution. Ces signalements permettront à la Commune de recenser les habitations concernées et de constituer son dossier.

Quel calendrier ?
La période prise en compte pour la sécheresse s'étend du 1er janvier au 31 décembre 2026.
La Commune constituera un dossier sur la base des signalements recueillis et pourra déposer sa demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à compter de **janvier 2027**.
L'examen du dossier interviendra après l'établissement du rapport de Météo-France relatif à la sécheresse 2026, prévu à la fin du premier trimestre 2027.

N'attendez pas 2027 pour vous signaler.
La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle relève ensuite d'une décision de l'État. En cas de reconnaissance de Gondreville, chaque situation sera examinée individuellement par l'assureur du propriétaire concerné.
La Commune tiendra les habitants informés de l'évolution de la procédure.

MOBILITÉ : Faciliter les déplacements et préserver l'autonomie de chacun

La ligne R490 remplace désormais la R410 sur l'axe Nancy–Toul, le réseau régional FLUO dessert plusieurs arrêts à Gondreville. Cette ligne dessert désormais un nouvel arrêt à l'entrée de la zone commerciale de Dommartin-lès-Toul.
Avec une adhésion annuelle de 10 € pour les moins de 26 ans et 30 € pour les autres, vous bénéficiez de 50 % de réduction sur le billet de 4 €.

À L'ÉTUDE : FACILITER LES COURSES SANS VOITURE
La commune étudie avec la CC2T la mise en place d'une nouvelle liaison pour faciliter l'accès aux différents commerces de Gondreville.

UNE GONDREVILLOISE COURONNÉE MISS LORRAINE 2026 !

C'est avec beaucoup de plaisir et de fierté que nous adressons toutes nos félicitations à Léane Froment, 21 ans, qui vient d'être élue Miss Lorraine 2026.

Après avoir décroché le titre de Miss Meurthe-et-Moselle 2026, Léane franchit une nouvelle étape et aura désormais l'honneur de représenter notre région lors de l'élection de Miss France 2027.

Son parcours, sa détermination et cette belle réussite font aujourd'hui rayonner Gondreville bien au-delà de notre commune.
Au nom de la Municipalité et des Gondrevillois, nous lui souhaitons une magnifique aventure pour la suite.

N'hésitez pas à voter pour elle le samedi 12 décembre.





Règlementation de l'usage des trotinettes électriques

Interdiction de :

- conduire sous l'influence de l'alcool,
- conduire en dessous de 14 ans,
- être à plusieurs sur l'engin,
- porter à l'oreille des écouteurs ou tout appareil susceptible d'émettre du son, ou d'utiliser un téléphone tenu en main,
- circuler sur le trottoir.

Hors agglomération : circulation uniquement sur les voies vertes et les pistes cyclables.

En agglomération : obligation de circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a. A défaut, circulation sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h.

Vitesse maximale autorisée : 25 km/h sur la voie publique.

Assurance de l'engin obligatoire.

Port du casque fortement recommandé.



Gondreville est sur IntraMuros



DISPONIBLE SUR Google Play

Disponible sur App Store

Téléchargement gratuit

Notre commune utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours.